



90^e Congrès de l'ACFAS

Colloque CERGO-CNAM :

Dynamiques des territoires : sources d'innovation sociale et environnementale pour les politiques publiques et le management public

Les crises climatiques que doivent affronter les États obligent à repenser les modes d'instauration de l'action publique et la gouvernance de celle-ci (Negri et Hardt, 2000; Le Galès, 2003). Elles requièrent de la part des gouvernements nationaux et décideurs locaux de nouvelles logiques d'actions. L'action publique est appelée à une mutation paradigmatique qui, *a minima*, permette de se défaire d'approches « solutionnistes » pour une mise à l'agenda de l'impératif socioécologique, des soutenabilités, à savoir, de la nécessité d'une prise en compte simultanée des questions environnementales, sociales, économiques, mais aussi démocratiques et institutionnelles, et ce, aux diverses échelles territoriales¹.

En plus d'interpeller l'ensemble des strates gouvernementales, ces problèmes pernicious (*wicked problems*) (Bradford, 2005), des phénomènes remettant en cause la « métastabilité » des États eux-mêmes (Simondon, 1989), surviennent alors que s'initient des transformations dans les pratiques de la gestion publique (que celle-ci relève des États subnationaux, centraux ou des gouvernances décentralisées). Ainsi en est-il par exemple, du tournant participatif revendiqué par nombre de politiques ou de la diffusion des modèles de laboratoires d'innovation publique. Du point de vue du management public, les conséquences attribuables aux pratiques du nouveau management public (NMP) ont amené certains gouvernements à adopter des stratégies d'adaptation ou de recalibrage de l'action publique (Levy, 2010). Si certains auteurs font état d'une véritable ère de réforme post-NMP, une récente analyse documentaire démontre que le concept serait possiblement en voie d'être institutionnalisé. Deux conceptions du post-NMP prévalent : celle de l'État pilote de la nouvelle gouvernance publique, et celle de l'« État fort » (Reiter et Klenk, 2019). De nombreuses évolutions globales et sectorielles sont donc en cours. Cependant, reste à déterminer la manière dont ces nouvelles politiques et pratiques de gestion favorisent des innovations (non seulement organisationnelles, mais aussi sociales et sociopolitiques), porteuses de reconfigurations aptes à répondre aux enjeux des crises contemporaines.

Ainsi, ces innovations relevant de l'ingénierie publique peinent encore, pour beaucoup de chercheurs, à lever le doute quant à la capacité des autorités publiques à agir efficacement notamment en matière environnementale, par exemple en France (Blatrix et al. 2021). C'est

¹ Voir le séminaire 2021-2022 de France Stratégie Action publique et soutenabilités.
<https://www.strategie.gouv.fr/actualites/seminaire-soutenabilites-presentation-cycle-2>



dans ce cadre que se repose avec acuité la question des échelles et des coopérations territoriales. Face aux écueils d'un pilotage centralisé, la prise en considération des problématiques, dynamiques et initiatives locales est devenue incontournable et oblige à penser de nouvelles gouvernances soutenues par des dynamiques « *bottom-up* » ou polycentriques, et encore à examiner ici le réagencement des modes de coopérations multiéchelles, leur hybridation. L'engouement de l'acteur public pour les démarches participatives mérite là aussi d'être interrogé au regard de l'ambition des dispositifs conçus, de leur efficacité et de leur éthique, qui pour certains auteurs ne relèveraient que d'une stratégie communicationnelle, d'un exercice de mise en scène de la « démocratie participative », relevant davantage d'un « marketing participatif ».

Du point de vue de l'inscription territoriale de l'action publique socio-environnementale, cela soulève de nombreuses questions. À travers le soutien à l'action territoriale et à l'accompagnement par les gouvernements des initiatives, avons-nous affaire à une réaffirmation de l'État? Au contraire, ces innovations conçues à des échelles territoriales ne témoignent-elles pas d'une solution locale à une défaillance globale? Comment l'adoption de certaines approches d'intervention innovantes (dans leurs moyens et dispositifs concrets) ou le déploiement des nouveaux outils de gestion et de prise de décision peuvent-ils contribuer à répondre aux crises actuelles ou, au contraire, peuvent-ils freiner l'intérêt général? Quelles sont les rationalités s'opposant potentiellement ici? Comment s'expriment les rapports de force territoires-État, y compris au travers des conflits et controverses?

Ce colloque veut étudier ces phénomènes au regard de deux champs d'application intrinsèquement liés : le domaine de l'innovation sociale et celui de l'innovation environnementale. En management public, on peut considérer que l'innovation sociale englobe tout à la fois le renouvellement des politiques publiques, l'entrepreneuriat associatif et l'ouverture aux différentes parties prenantes de l'action sociétale (Richez-Battesti, Petrella et Valade, 2012). D'une manière plus globale, et au-delà de la question spécifique des ingénieries et dispositifs publics (vision instrumentale de l'action publique et de l'innovation), il convient d'étendre cette perspective en prenant en compte les transformations des agencements de la fabrique même de l'action publique, la pluralité des acteurs impliqués et de leurs motifs d'engagement : ce sont là des conditions d'instauration d'une démocratie environnementale (Akrich et al., 2010). « Innovation sociale et environnementale » sont à penser ensemble, et en ce sens, il y a nécessité d'engager une rupture socio-environnementale articulée à une rupture sociopolitique (Sauvé, 2013).

Soumettre une communication

Ce colloque pluridisciplinaire s'adresse à diverses disciplines, dont l'administration publique, les sciences politiques, les sciences de gestion, les sciences environnementales, les sciences



de l'information communication, la sociologie, l'aménagement et l'urbanisme ou toute autre discipline connexe. Autant les chercheurs, les étudiants que les praticiens sont invités à soumettre une communication orale.

Les propositions attendues peuvent relever des thématiques suivantes (non exhaustif) :

1 - Les transformations du management public et de son organisation

Il s'agit notamment d'examiner l'instauration de nouveaux instruments de politique publique structurant les interactions entre les acteurs publics et les territoires, mais aussi les transformations juridiques et organisationnelles liées (nouveaux métiers, compétences, structures à créer, etc.). De même, ces démarches résonnent avec des initiatives attribuées au post-NMP ou, du moins, témoignant d'une diversification des pratiques et des outils de gestion adoptés dans plusieurs pays (Christensen et Fan, 2018), mais aussi par des gouvernements subnationaux (Howard, 2015; Zafra-Gómez et al., 2013; Kinder 2013; Moldenæs et Torsteinsen, 2017). Quels sont dans ce cadre, les paradigmes et dispositifs de coopération État-territoires caractérisant une action publique renouvelée et engagée face aux défis sociaux et environnementaux? Comment appréhender les nouvelles approches politico-administratives dans le champ social et environnemental à l'échelle territoriale, les modes pertinents de coopération des échelles? Cela appelle également à un questionnement critique des processus de construction et de légitimation des « modèles d'instruments en innovation publique », ainsi que des critères d'évaluation de l'action publique en considérant notamment le phénomène des asymétries d'information et de légitimité (Mercier et al., 2018).

2 - Nouveaux acteurs et pluralité des configurations de coopération territoriale

De quelle manière les territoires peuvent-ils soutenir le déploiement d'innovations sociales et environnementales? À quelle échelle territoriale les pouvoirs publics doivent-ils intervenir pour faciliter le déploiement et l'adoption la plus rapide possible de ces innovations? Au-delà d'un espace géographique, social, administré, le territoire s'envisage ici à partir du réseau d'acteurs hétérogènes qui le constitue : il doit s'entendre (à la suite de Latour) comme le produit des relations singulières, potentiellement transformationnelles, qui s'y effectuent. Il est un point d'observation du degré d'efficacité de l'action publique et des conditions de son adaptation vis-à-vis des différents acteurs le constituant (société civile, entreprises, institutions publiques, etc.). On constate ici l'intervention croissante de la « société civile » (McCall, 2007), organisée en collectifs et réseaux de coopération autonomes ou interagissant avec l'acteur public, la dynamique internationale des sciences citoyennes en est un marqueur essentiel (Carnes, 2021). Cela s'appuie également sur la création de lieux spécifiques (tiers-lieux, espaces de coworking, incubateurs, fablabs, bio-hackerspaces, etc.) et sur une collaboration entre pouvoirs publics, citoyens, entreprises (startups ou autres). Quels sont les structures ou les dispositifs, ascendants ou descendants, qui facilitent ou organisent les



interactions entre les acteurs publics et les parties prenantes afin de soutenir des actions à fort impact social et environnemental (par exemple en matière de lutte contre les pollutions, de protection de la biodiversité, de sécurité alimentaire, de vigilance sanitaire, etc.)? Les travaux présentés pourront par exemple examiner la manière dont le territoire - région, département, ville ou même quartier - constitue une unité d'analyse pertinente afin d'appréhender l'émergence et l'impact d'actions qui répondent à l'évolution des besoins, des exigences des citoyens et de leur milieu de vie. Certaines perspectives cherchent en retour à en valoriser l'attractivité et à comprendre l'instauration de celle-ci (Berthinier-Poncet et al., 2020; Fasshauer et Veil-Zadra, 2017).

3 - Les controverses socio-environnementales au cœur de la recomposition de la relation États-territoires

L'urgence écologique s'est définitivement invitée à l'agenda public et politique, et ce, au prix d'un niveau élevé de tensions et de controverses. À quelle transformation assistons-nous en matière d'implication des différentes parties prenantes et des citoyens dans la définition des problèmes (Dewey, 1927/2010), dans l'identification des solutions et de leur mise en œuvre par l'acteur public? Comment en ce domaine, les innovations de l'ingénierie publique (Opapp², convention citoyenne, appels à projets, CivicTech, Open Data, etc.) permettent-elles (ou non) d'enrichir les dynamiques délibératives, de dépasser les simples démarches consultatives pour aller vers des approches pluralistes de coconstruction de connaissances et de scénarios d'action? Comment ces approches permettent-elles de surmonter les tensions qui s'expriment aux différentes échelles du territoire (Barthe et al., 2001)? Il s'avère encore essentiel de dépasser les impasses et difficultés d'un idéal de démocratie délibérative et émancipatrice, sans tomber dans une fabrique du consentement (Lippman, 1925/2008). L'analyse des conflictualités socio-environnementales constitue un vaste champ de recherche et un objet-temps privilégié d'observation, de saisissement, des reconfigurations des rapports entre les États-acteurs publics territoriaux et la société civile. Examiner les configurations des controverses à l'aune non seulement des acteurs en présence, de la prise en compte de la parole « profane » (Chateauraynaud, 2018), des forces et rapports de force, mais également au regard des nouvelles arènes d'expression et d'organisation des débats constitue une tâche majeure. La communication publique, l'ingénierie publique elle-même en matière d'organisation du dialogue, se doit d'être examinée, y compris au regard de ses échecs et réussites, mais aussi en considérant sa capacité, à l'ère de l'anthropocène à intégrer en ces espaces, comme nous le rappelle l'anthropologie d'Harraway, de Descola et Latour, toutes les entités du vivant.

² Opapp : organisation publique autonome dédiée à la participation publique ou en anglais : *Independent Bodies for Public Participation* (IBPPs); exemple : Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en France, le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) au Québec.



Envoi des propositions de communications

Pour soumettre une proposition de communication, veuillez remplir [ce formulaire](#) qui détaille les éléments suivants :

- Titre de la proposition (180 caractères maximum, espaces compris, soit environ 20 mots);
- Résumé de la proposition (2 000 caractères maximum, espaces compris, soit environ 300 mots);
- Nom de(s) auteur(s)/autrice(s);
- Institution de rattachement principale;
- Axe(s) choisis;
- Modalité de présentation (en présentiel ou à distance);
- Fuseau horaire de la présentation (si à distance).

Date limite de réception des propositions : 17 février 2023 à 17 h (fuseau horaire du Québec).

Comité de sélection

Le comité de sélection garantit l'équité et la transparence du processus de sélection des communications et de respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion. Les soumissions seront triées selon les axes et thèmes du colloque. Les résultats seront partagés aux chercheurs au plus tard le 24 février 2023.

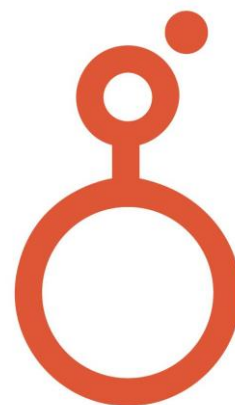
Les propositions de communication seront sélectionnées sur la base de l'originalité de la problématique, de la qualité et de la pertinence du cadre théorique, de la rigueur méthodologique, ainsi que des contributions à l'avancement des pratiques et connaissances. Le comité s'appuiera également sur les critères suivants :

1. La communication est liée à au moins un axe et un thème du colloque;
2. La communication présente un projet empirique ou théorique;
3. Le projet de recherche peut être en cours d'élaboration ou terminé, mais doit être original;
4. Le projet de recherche doit être appuyé par des données et des résultats concrets.

Responsables du colloque

Anne Berthinier-Poncet

Maîtresse de conférence, Laboratoire LIRSA - Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)



Maryse Carmes

Maîtresse de conférence HDR, laboratoire Dicen IDF, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

Isabelle Godbout

Candidate au doctorat, École nationale d'administration publique (ENAP), coordonnatrice du CERGO

Lara Maillet

Professeure agrégée, École nationale d'administration publique (ENAP), directrice du CERGO

Madina Rival

Professeure des Universités, Laboratoire LIRSA - Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

Fanny Tremblay-Racicot

Professeure agrégée, École nationale d'administration publique (ENAP), directrice associée du CERGO

Bibliographie indicative

Akrich et al. (dir.). (2010). Sur la piste environnementale : menaces sanitaires et mobilisations profanes. Paris : Presses École des mines.

Armandy, A. et Rival, M. (2021). Innovation publique et nouvelles formes de management public. Collection Doc' en poche, La documentation française. 350 p.

Barthe Y., Callon M. et Lascoumes, P. (2001). Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique. Paris : Le Seuil.

Berthinier-Poncet, A., Dubouloz, S. et Thevenard-Puthod, C. (2020). Apports et freins de la localisation des équipes d'innovation au plus près des terrains de jeux des pratiquants. L'exemple du groupe Decathlon. *Finance Contrôle Stratégie*, NS-9.

Blatrix, C., Edet, F. et Ledenvic, P. (2021). Quelle action publique face à l'urgence écologique? *Revue française d'administration publique*, 179(3), (521-535).

Blondiaux, L. et Sintomer Y. (2002). L'impératif délibératif. *Politix*, 15(57), (17-35).



Bradford, N. J. (2005). Place-based public policy: Towards a new urban and community agenda for Canada. *Canadian Policy Research Networks*.

Carmes, M. (dir.). (2020). Les métrologies citoyennes : perspectives et enjeux socio-numériques. *Les Cahiers du numérique*, 2(2-3-4), Lavoisier, 230 pages.

Chateauraynaud, F. (2018). De la criticité des causes environnementales. *Questions de communication*, série actes 37.

Christensen, T. et Laegreid, P. (2010). Complexity an hybrid public administration – theoretical and empirical challenges. *Public Organization Review*, 11(4), (1-17).

Christensen, T. et Fan, Y. (2018). Le post-nouveau management public : un nouveau paradigme administratif pour la Chine? *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 84(2), (401-418).

Fasshauer I. et Veil-Zadra C. (2017). Crowdsourcing public et innovation territoriale : le cas d'un living lab rural. *Politiques et management public*, 34(1-2), (61-81).

Hardt M. et Negri, A. (2000). *Empire*. Paris : Éd. Exil.

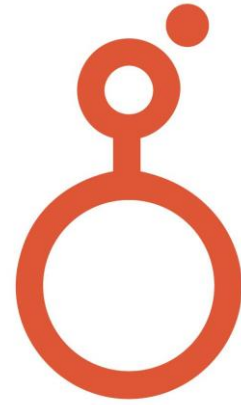
Hess, C. et Ostrom E. (dir.). (2007) Understanding knowledge as a commons. From theory to practice. Boston : MIT Press.

Lascombes, P. (dir.) (2018). Action publique et environnement. Paris : Presses universitaires de France, (81-121).

Latour B. et Schultz N. (2022). Mémo sur la nouvelle classe écologique : comment faire émerger une classe écologique consciente et fière d'elle-même? *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, Les Empêcheurs de penser en rond.

Le Galès, P. et Lorrain, D. (2003). Gouverner les très grandes métropoles? *Revue française d'administration publique*, 107(3), (305-317).

Pascual Espuny C. et Catellani, A. (2021). Environnement, nature et communication à l'ère de l'anthropocène. *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, Introduction.



Sauvé, L. (2013). Au cœur des questions socio-écologiques : des savoirs à construire, des compétences à développer. *Éducation Relative à l'Environnement-Regards, Recherches, Réflexions*, 11, (19-40).

Simondon G. (1989). *L'individuation psychique et collective*. Paris : Aubier.